



La présente lettre vous informe du déroulement des élections municipales qui se tiendront prochainement à Villers-Semeuse.

» informations pratiques



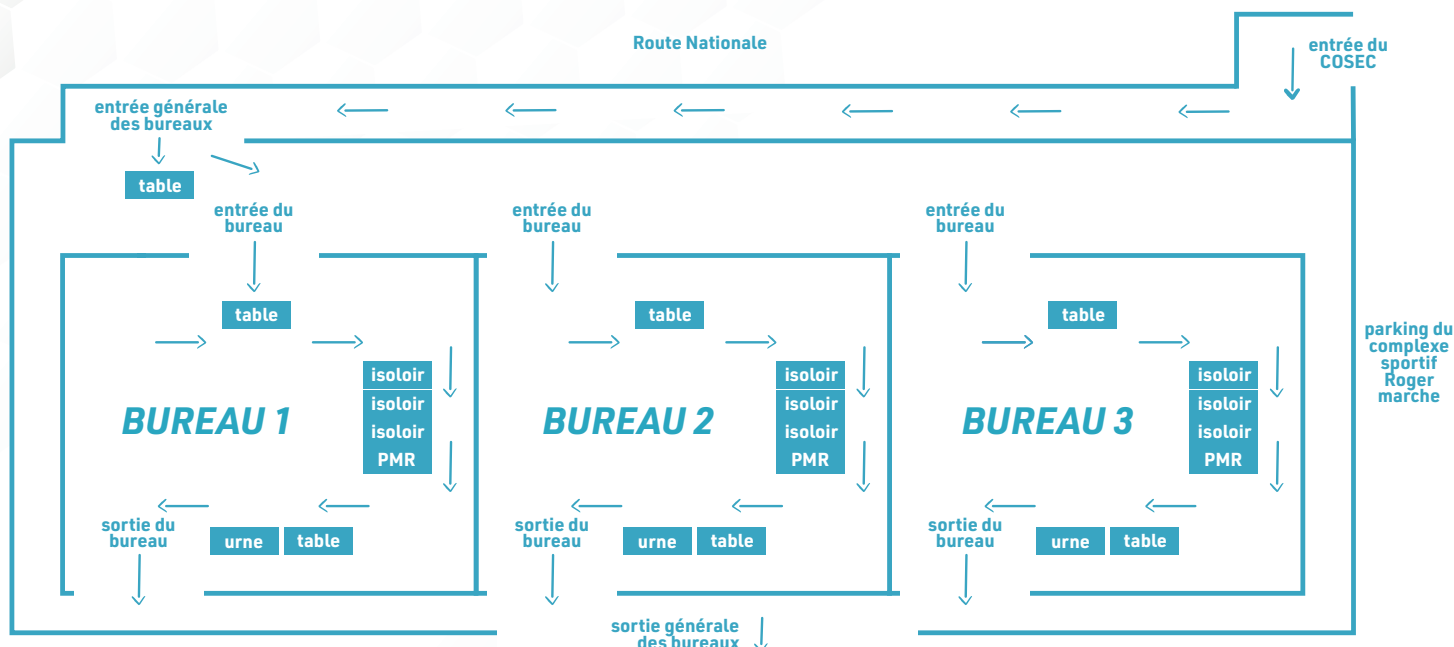
Elections municipales et communautaires
Dimanches **15** et **22 mars 2026**
Je vote pour élire le conseil municipal.



Parking accessible en voiture,
mais aussi aux mobilités
douce : marche et vélo



Bureaux ouverts de **8h00** à **18h00**
Centralisés au COSEC – *Complexe Sportif Roger Marche, route Nationale*



Lettre de la ville de Villers-Semeuse n°21 - Février 2026

Directeur de publication :

Jérémy Dupuy

Conception et réalisation

graphique : Ludivine Canon-Boulanger, pôle évènementiel et communication

Tirage : 1 900 exemplaires par la Sopaic Reprographie
Ne peut être vendu.

Ville de Villers-Semeuse

11 rue Ferdinand Buisson
08000 Villers-Semeuse
Tél. : 03 24 33 77 20

Restez connecté avec nous !

Facebook Ville de Villers-Semeuse

Twitter @villerssemeuse

Website www.villers-semeuse.fr

App Villers Semeuse sur iOS et Android

Email mairie@villers-semeuse.fr

Bureau 1 : Lotissement La Charmille, Lotissement La Grande Couture, Place Jules Leroux, Rue Albert Poulain, Rue Ambroise Croizat, Rue Anatole France, Rue de l'Égalité, Rue de l'Europe, Rue de Strasbourg, Rue du Cerisier, Rue du Château, Rue du Docteur l'Hoste, Rue Émile Combes, Rue Étienne Dolet, Rue Ferdinand Buisson, Rue Jean Moulin, Rue Jean-Vivien Laurent, Rue Jules Guesde (partie comprise entre la rue Jean Moulin et l'avenue Jean Jaurès), Rue Léon Gambetta, Rue Louis Pasteur

Bureau 2 : Chemin de Lignicourt, Impasse La Sayette, Route de Lumes, Rue Charles Prévost, Rue de la Fraternité, Rue des Pêcheurs, Rue du Huit Mai, Rue Jean Rogissart, Rue Jean-Baptiste Clément, Rue Jules Ferry, Rue Jules Guesde (partie comprise entre la rue Jules Lobet et la rue Jean Moulin), Rue Jules Lobet, Rue Jules Rocipon, Rue Madeleine Riché, Rue Marcel Clachet, Rue Marcel Picot, Rue Pierre Curie, Rue Roger Gaignot, Rue Roger Mayot

Bureau 3 : Avenue Jean Jaurès, Avenue de Turenne, Avenue du Gros Caillou, Lotissement La Petite Louvière, Lotissement Les Hauts du Fâ, Route Nationale, Rue Camille Didier, Rue de l'Avenir, Rue des Acacias, Rue des Aliziers, Rue des Catalpas, Rue des Charmes, Rue des Érables, Rue des Merisiers, Rue des Platanes, Rue des Poiriers, Rue des Sorbiers, Rue des Tilleuls, Rue des Vergers, Rue du Cyprès, Rue du Onze Novembre, Rue Gisèle Halimi, Rue Louise Michel, Rue Simone de Beauvoir

comment voter ?

Pour voter, il faut :



Être **inscrit** sur les listes électorales de la commune **où vous souhaitez voter**.



Vous munir d'une **pièce d'identité** (obligatoire) et votre **carte électorale** (non obligatoire mais conseillée).

Liste disponible sur



Attention, il n'est pas possible de voter en présentant une pièce d'identité dématérialisée ou une photocopie.

ma mobilité

Se rendre aux bureaux de vote :



À pied



À vélo avec parking vélos



En voiture avec parking de stationnement accessible

Comme à chaque élection, des navettes gratuites sont disponibles pour les personnes à mobilité réduite et personnes de plus de 75 ans pour aller voter > inscriptions en mairie auprès du service élections au 03 24 33 77 20 ou elections@villers-semeuse.fr

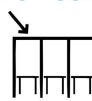
accessibilité makaton

Suite à la proposition de l'ambassadrice ardennaise du Makaton, les bureaux de vote villersois seront **accessibles** avec le dispositif du **Makaton** (programme de la communication alternative améliorée) en utilisant la parole, les pictogrammes et les signes pour favoriser les échanges.

En pratique, des **pictogrammes** seront installés à chaque étape de vote avec une représentation visuelle pour améliorer la **compréhension** et l'**action à réaliser**.



Accueil



Isoloir



Voter



ici

Pictogrammes © Makaton France

absent mais votant !

Vous ne pouvez pas vous rendre dans votre bureau de vote pour l'un des deux tours des élections municipales ?

Vous pouvez charger un électeur **de voter à votre place dans votre bureau de vote**. Pour

cela, vous devez faire une **procuration de vote**. Faire cette démarche au plus tôt vous assure de pouvoir voter par procuration le jour du vote. **Attention, le jour du vote, l'électeur chargé de voter à votre place ne peut avoir qu'une seule procuration faite en France.**

Comment faire une procuration ?



En remplissant le formulaire à imprimer « **CERFA 14952*03** » puis en vous déplaçant pour le déposer au commissariat de police, à la gendarmerie ou au tribunal.



En remplissant le formulaire en ligne sur **www.maprocuration.gouv.fr** puis en vous déplaçant pour le déposer au commissariat de police, à la gendarmerie ou au tribunal.



En ligne avec une **identité numérique certifiée** France Identité.

⚠ Pour remplir la déclaration, il vous faut :



Le « **numéro électeur** » et la **date de naissance** du mandataire (personne qui vote pour vous)



Ou son **état-civil** et sa **commune de vote**.

Le mandataire doit être inscrit sur une liste électorale – de la même commune ou d'une autre. Pour voter pour vous, il doit se déplacer dans votre bureau de vote.

Une information vous sera transmise par courriel dès que votre procuration sera acceptée.